



Règlement graphique Centre-Bourg

Arrêté par délibération du Conseil Municipal du 26 octobre 2017
Approuvé par délibération du Conseil Municipal du 6 septembre 2018

Plan 4.2.2 1/1 500e

Légende

- Zones Urbaines**
- Ua** Zone correspondant au coeur de village ancien
 - Ub** Zone correspondant à la première enveloppe bâtie autour du coeur de village
 - Uc** Zone correspondant au tissu résidentiel à la périphérie du village, connecté au réseau d'assainissement collectif
 - Ud** Zone correspondant à un tissu urbain diffus non connecté au réseau d'assainissement collectif
 - Uh** Zone correspondant au hameau des Eymards
 - Ueq** Zone destinée à accueillir des équipements collectifs ou des services publics
 - Ue** Zone destinée à accueillir des activités artisanales, industrielles, commerciales ou de bureaux
 - Uep** Secteur correspondant à la zone d'activité des Pangons
 - Uep1** Secteur correspondant à la zone d'activité des Pangons où une hauteur de 20m est autorisée
- Zones A Urbaniser**
- AUb** Zone d'urbanisation future destinée à accueillir de l'habitat de densité soutenue
 - AUc** Zone d'urbanisation future destinée à accueillir de l'habitat de densité moyenne
- Zones Agricoles**
- A** Zone agricole
 - AC** Zone correspondant aux commerces isolés
- Zones Naturelles**
- N** Zone naturelle et forestière à protéger
 - Nca** Zone naturelle concernée par le périmètre de protection de captage
 - *** Construction ou ensemble protégé au titre de l'article L151.19
 - Alignements d'arbres protégés au titre de l'article L151.19
 - Zones humides protégées au titre de l'article L151.23
 - Secteurs concernés par une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation)
 - Abords de la RD538 soumis à l'article L111.6 et L111.7 limitant la constructibilité
 - Secteurs soumis à des risques d'inondation
 - Secteurs soumis à des risques de ruissellement des eaux pluviales
 - Espaces Boisés Classés
 - Constructions existantes ou autorisées non cadastrées
 - *** Bâtiment d'élevage
 - Emplacements Réservés :

N°	Projet	Surface	Bénéficiaire
1	Aménagement de voirie et équipement public	59 m²	Commune
2	Fosse d'eaux pluviales d'une largeur de 2m	138 m²	Commune
3	Cheminement doux d'une largeur de 2m	369m²	Commune
4	Cheminement doux d'une largeur de 2m	69 m²	Commune
5	Gestion du Chalon par le SIABCS	37 984m²	SIABCS
6	Aménagement des bas côtés	205 m²	Commune
7	Aménagement d'un cheminement piéton	273 m²	Commune
8	Création d'un fossé pour les eaux pluviales (largeur de 2m)	296 m²	Commune
9	Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales	1 000m²	Commune
10	Fossé pour les eaux pluviales (largeur de 2,5m)	2 417 m²	Commune
11	Fossé pour les eaux pluviales (largeur de 2,5m)	398 m²	Commune
12	Création de bassin de rétention des eaux pluviales et d'exutoires	8 820m²	Commune
13	Voie verte d'une largeur de 3m	2755m²	Commune
14	Aménagement d'une cunette d'évacuation des eaux (largeur de 1,5m)	967 m²	Commune

